

Res
HJ13
A29a
1974
Nov.

Budget discours

l'honorable John N. Turner
ministre des Finances
et
député d'Ottawa-Carleton

le lundi 18 novembre 1974



Finances Finance

Budget discours

l'honorable John N. Turner
ministre des Finances
et
député d'Ottawa-Carleton

le lundi 18 novembre 1974

TABLE DES MATIERES

La situation internationale	2
L'économie canadienne	5
Orientation de la politique	8
Mesures budgétaires	
Ressources	12
Péréquation	17
Construction domiciliaire	19
Investissements	21
Impôt des particuliers	22
Protection de l'épargne	24
Autres mesures du 6 mai	26
Modifications tarifaires	28
Perspectives économiques et situation financière	30
Conclusion	32
Tableaux supplémentaires	35

Monsieur le Président, le 6 mai dernier, j'ai présenté un budget qui, pour la première fois de notre histoire, a été rejeté par la Chambre avant d'être approuvé par les Canadiens.

Le budget de mai visait essentiellement à maintenir une saine croissance économique et à renforcer la lutte contre l'inflation. Pour atteindre ces objectifs, je proposais un train de mesures propres à augmenter l'offre de biens et de services, à modérer les prix de certains articles importants dans le budget des familles canadiennes, à maintenir le revenu réel des Canadiens les plus désarmés face à la hausse du coût de la vie et à enrayer l'érosion de l'épargne. Tels sont toujours mes objectifs.

Deux des mesures proposées dans ce budget ont déjà été appliquées. Le rendement moyen des obligations d'épargne du Canada en circulation a été majoré et la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures a été supprimée. Le gouvernement pense qu'il y a lieu, dans la conjoncture économique actuelle, d'appliquer également toutes les autres propositions contenues dans le dernier budget, et j'ai bien l'intention de vous les présenter de nouveau, avec quelques modifications apportées pour répondre aux besoins actuels.

Comme la situation et les perspectives économiques ont beaucoup changé, tant au Canada qu'à l'étranger, il était nécessaire de compléter ces mesures et d'en étendre la portée.

Beaucoup croyaient, il y a six mois, que l'inflation mondiale s'atténuerait cette année, mais cet espoir a été déçu. Les récoltes de céréales ont été mauvaises au Canada, aux Etats-Unis et ailleurs, ce qui laisse présager un nouveau renchérissement des aliments. Le prix d'un certain nombre de produits industriels n'a pas baissé autant qu'on s'y attendait. Les frais de personnel montent en flèche au Canada comme à l'étranger. Les taux d'intérêt, pourtant déjà élevés, ont encore grimpé à cause de l'aggravation constante de l'inflation mondiale, de l'instabilité des marchés financiers internationaux et de la politique monétaire restrictive adoptée par certains pays importants. La croissance économique des grandes nations industrialisées a ralenti de façon plus prononcée et plus persistante qu'on ne le prévoyait. Le prix du pétrole sur le marché mondial a quadruplé, ce qui s'est traduit par d'énormes déficits ou excédents des balances des paiements, qui mettent à rude épreuve l'équilibre mondial. Un grand nombre de pays en voie de développement sont au bord de la catastrophe à cause de la rareté et du prix élevé des aliments et des engrais, ainsi que de la hausse phénoménale du coût de l'énergie.

Le Canada a joué un rôle actif dans les efforts visant à renforcer les institutions internationales et dans la mise au point des mécanismes par lesquels ces dernières tentent de résoudre les questions de l'heure. Ces problèmes revêtant une importance cruciale pour tous les pays du monde, leur solution passe en grande partie par la coopération internationale. Ces derniers mois, j'ai eu de longs entretiens à ce sujet avec mes homologues de toutes les grandes nations industrialisées et des pays du Commonwealth.

Mais il est également de notre devoir de veiller à ce que tout marche bien chez nous. Nous devons essayer de compenser l'effet sur notre économie de l'évolution défavorable observée à l'étranger, dans la mesure où la chose est possible sans accroître les difficultés des autres. Le mois dernier, à Ottawa, les premiers ministres ont eu des échanges constructifs à ce sujet, et j'ai pu les mettre au courant de la situation internationale et de la conjoncture économique au Canada. Les députés n'ignorent pas que, ces dernières semaines, j'ai eu de nombreux entretiens avec mes collègues provinciaux.

Nous avons, au Canada, deux grands défis économiques à relever: combattre une inflation persistante et bien enracinée, tout en maintenant un niveau satisfaisant de production et d'emploi. Pour atteindre ce but, nous disposerons d'une faible marge de manoeuvre, car il faudra éviter à la fois d'aggraver l'inflation et de nous exposer à une récession. Simultanément, nous ne devons épargner aucun effort raisonnable pour protéger les Canadiens les plus vulnérables aux ravages de ces deux fléaux. Voilà les objectifs de ce budget.

La situation internationale

J'aimerais tout d'abord me pencher sur l'évolution de la situation internationale.

Vous n'êtes pas sans vous souvenir qu'une forte poussée inflationniste s'était déjà manifestée bien avant la crise énergétique de la fin de 1973. Le gonflement considérable des liquidités internationales imputable au déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, parallèlement à l'expansion économique des pays industrialisés, avait entraîné une demande qu'il était matériellement impossible de satisfaire. De mauvaises récoltes n'ont fait qu'aggraver le problème de l'inflation. Enfin, en décembre dernier, il y a eu la réduction des approvisionnements en pétrole et la montée en flèche de son prix. A l'heure actuelle, il est encore difficile d'évaluer avec certitude toutes les conséquences de cette augmentation du quadruple

des prix du pétrole qui est venue s'ajouter à ces problèmes fondamentaux. Mais il est clair qu'elle a précipité toute une série de difficultés économiques et financières sans précédent. Dans ces circonstances, nous aurions tort de sous-estimer les menaces qui pèsent sur la stabilité économique et sociale de la planète.

Permettez-moi d'évoquer la nature et l'ampleur du danger. En 1974, les prix à la consommation pourraient augmenter en moyenne de 14 p. cent par rapport à 1973 dans les principaux pays industriels, et jusqu'à 24 p. cent au Japon. On prévoit actuellement qu'en 1975 le taux moyen d'inflation dans ces pays ne saurait guère être inférieur à 12 p. cent.

Parallèlement, l'activité économique a accusé un ralentissement général. L'an dernier, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont enregistré une croissance réelle moyenne de 6.3 p. cent. En 1974, cette croissance sera presque nulle et l'on prévoit que, l'an prochain, elle sera au mieux marginale.

Cette évolution s'accompagne de l'apparition d'énormes déficits dans les balances des paiements des pays importateurs de pétrole. En 1973, les paiements courants des pays de l'OCDE se soldaient par un excédent d'environ 2 milliards de dollars. En 1974, ils accuseront un déficit d'environ 40 milliards qui risque de se renouveler en 1975. Si l'on y ajoute le déficit des autres pays importateurs de pétrole, y compris les nations en voie de développement, ce chiffre dépassera les 60 milliards cette année et risque d'atteindre les mêmes proportions l'année prochaine.

La soudaineté avec laquelle ces problèmes sont apparus et se sont étendus à quasiment tous les pays révèle leur haut degré d'interdépendance économique et financière. Elle souligne la nécessité d'une consultation internationale étroite et efficace ainsi que d'une action commune au niveau mondial. Ces problèmes exigent une surveillance soutenue de la part d'organisations mondiales qui peuvent avoir une vue d'ensemble de la situation et organiser une action concertée. Le Canada prend très activement part à l'élaboration d'initiatives sur le plan international.

Nous avons contribué à mettre sur pied le nouveau Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et le Comité d'expansion du Fonds et de la Banque mondiale. Le Canada considère ces comités comme d'importants

moyens permettant d'appliquer la volonté politique collective des pays membres à l'étude de solutions. J'ai l'intention de consacrer à ces efforts tout le temps que je pourrai.

Lors de sa prochaine réunion en janvier, le Comité intérimaire s'occupera du problème monumental du recyclage des pétrodollars. Il s'agit d'une question urgente car les pays en déficit ne seront pas tous capables de trouver par eux-mêmes les fonds dont ils ont besoin. Il est fort peu probable que le secteur financier privé puisse assurer, sans de graves tensions, la transmission des gigantesques excédents des pays producteurs aux pays importateurs de pétrole. Nous espérons que le Comité intérimaire sera en mesure de présenter des recommandations positives afin d'éviter que le recyclage ne perturbe trop profondément le commerce et les paiements internationaux.

Mais le recyclage nous permettra seulement de surmonter les difficultés immédiates; il n'apportera pas de solution à long terme. Bien des pays devront, à un moment ou l'autre, ralentir leur rythme d'endettement. Autrement dit, ils devront mieux équilibrer leurs paiements extérieurs. Il faudra recourir à divers moyens: réduction du prix du pétrole peut-être, économies d'énergie, accroissement des exportations et vente d'intérêts industriels et de biens immobiliers aux pays producteurs de pétrole, aide accrue de ces derniers aux pays en voie de développement, etc. Notre capacité de collaboration internationale sera sévèrement mise à l'épreuve, mais il n'y a, selon nous, rien à gagner des politiques de confrontation.

Il est à craindre que des difficultés de balance des paiements n'amènent certains pays à recourir à des restrictions commerciales. Loin de résoudre les problèmes mondiaux, ces mesures ne peuvent que les aggraver. C'est pourquoi le gouvernement canadien a fortement appuyé les engagements internationaux condamnant le recours à de telles pratiques pour régler tout déséquilibre des paiements.

J'espère que nous pourrons bientôt passer à l'étape active des négociations commerciales multilatérales entreprises l'année dernière à la réunion ministérielle du GATT à Tokyo. Nous devons poursuivre la lutte contre les barrières commerciales inutiles et résister à la tendance au protectionnisme. Il nous faut aussi étudier les règles du commerce international pour nous assurer qu'elles répondent bien aux besoins de notre temps et facilitent le processus global d'ajustement de l'économie mondiale.

Il est de la plus haute importance que le gouvernement

américain obtienne du législateur les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour jouer tout son rôle dans ces négociations.

Je suis profondément inquiet du désastre qui guette bien des pays pauvres. Certains d'entre eux ne peuvent plus payer leurs denrées alimentaires, leurs engrais, leur combustible et bien d'autres produits essentiels. Tous les pays, le Canada compris, doivent réviser leurs programmes d'aide à l'étranger à la lumière de cette situation alarmante.

Le Canada doit au moins aider ces pays à répondre au besoin le plus urgent et le plus vital de leurs habitants: l'alimentation. Mon collègue des Affaires extérieures a annoncé à la Conférence mondiale de l'alimentation, à Rome, que le Canada augmenterait sa contribution dans le cadre de la Convention sur l'aide à l'alimentation et fournirait trois millions de tonnes de céréales au cours des trois prochaines années. Nous nous proposons également d'accroître notre concours à d'autres formes d'aide alimentaire aussi rapidement que possible. Nous voulons par-dessus tout aider les pays en voie de développement à accroître leur propre production alimentaire. Ce sont des engagements moraux, que nous entendons respecter.

L'économie canadienne

Abordons maintenant le sujet de la conjoncture économique au Canada et de nos propres perspectives d'avenir. J'ai déjà mentionné que les tendances économiques mondiales ont été caractérisées par le ralentissement de la croissance réelle, la persistance de l'inflation et l'aggravation des déséquilibres dans les paiements. Nos perspectives économiques sont donc moins brillantes qu'en mai dernier, lorsque j'ai déposé mon budget. La production, l'emploi et les revenus continueront certes de croître en 1975, mais à un rythme inférieur au potentiel. Les récoltes décevantes en Amérique du Nord et ailleurs, la cherté persistante de certains produits et l'escalade des coûts au Canada sont autant de facteurs dont la conjonction a retardé le répit attendu face aux taux élevés d'inflation.

L'élan qui avait été imprimé à l'économie canadienne l'an dernier, lui faisant atteindre un sommet dans l'utilisation de la capacité productive, l'entraînait toujours au début de 1974. Il n'avait rien perdu de sa force avant la fin du printemps. Partout se manifestaient des pénuries de matériaux et de main-d'oeuvre de nombreuses catégories. Depuis le début de l'été, cependant, des signes de ralentissement sont apparus. Le fléchissement de l'activité économique dans les pays clients du Canada en a été l'une des grandes causes. Une autre a été la

baisse des mises en chantier, surtout dans le secteur des logements à loyers, où la pression croissante des coûts sur les revenus de location a ralenti la construction. D'important arrêts de travail résultant de conflits ouvriers nous ont aussi causé une lourde perte de production.

Notre économie bénéficie toutefois de solides éléments de soutien. Le volume des achats à la consommation croît au même rythme que le revenu réel des Canadiens, en amélioration constante, tandis que les investissements des entreprises progressent rapidement.

Une fois tous les éléments réunis, l'économie canadienne dégagera probablement cette année un accroissement réel du produit national brut d'environ 4 à 4½ p. cent.

Je prévoyais, dans mon budget de mai, la création de plus de 300,000 emplois en 1974. En fait, au cours des 12 derniers mois, environ 390,000 emplois ont été créés et, au cours des deux dernières années, à peu près 870,000 -- exploit remarquable à tous égards. Le taux de chômage est aujourd'hui moindre qu'il y a un an.

Au cours de la période de vigoureuse expansion économique que nous connaissons depuis 1970, le taux de chômage n'est tombé à aucun trimestre au-dessous de 5.2 p. cent. Pourtant, on pouvait constater des tensions générales sur le marché du travail, surtout à la fin de 1973 et au début de 1974. Le nombre de postes vacants et les annonces d'offres d'emplois ont marqué une brusque hausse. Dans presque tout le pays, on entendait fréquemment déplorer le manque de main-d'oeuvre, en particulier d'ouvriers spécialisés. Notre économie semble être maintenant caractérisée par des pénuries et des tensions généralisées sur le marché du travail, en présence de taux de chômage légèrement plus élevés qu'au cours des cycles précédents de la période d'après-guerre. Cette situation s'explique apparemment par les modifications structurelles de la population active, alliées à l'évolution de nos politiques sociales et à l'amélioration des revenus familiaux, qui permettent aux Canadiens de chercher plus longtemps l'emploi désiré.

Le Canada, à l'instar des autres pays, n'a pas bénéficié d'une atténuation de l'inflation. Le prix de certains produits a baissé ces derniers mois. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, on avait espéré que de bonnes récoltes dans le monde entier ralentiraient la hausse du prix des aliments. Cet espoir s'est pour le moment estompé. En outre, la réaction aux majorations précédentes des prix internationaux a déclenché au Canada le mécanisme de l'inflation par les coûts. Les bénéfices se sont

fortement accrus cette année, et la hausse des rémunérations s'est accélérée.

Récemment, beaucoup de personnes ou d'organismes ont fait connaître leurs prévisions économiques pour le Canada en 1975. Pour ce qui est de la croissance réelle, elles vont de 1 à plus de 4 p. cent. On estime que l'inflation ne variera guère, en plus ou en moins, par rapport à ce que nous connaissons cette année. Quant aux prévisions de chômage, elles s'échelonnent entre 6 et près de 8 p. 100.

A notre avis, les perspectives de croissance réelle de la production et de l'emploi l'an prochain -- en l'absence de tout changement de politique -- étaient loin d'être aussi sombres que le prévoient les plus pessimistes, mais semblaient moins brillantes que le prédisaient les plus optimistes. Voici comment la situation nous est apparue au moment où nous avons commencé à préparer le budget. Les perspectives peu encourageantes de l'économie des Etats-Unis et d'autres grandes nations industrielles laissaient prévoir que les exportations du Canada ne seraient pas un élément de dynamisme. Dans le secteur de la construction domiciliaire, la situation s'annonçait beaucoup moins bien pour 1975 que cette année. Nous prévoyions que le volume de biens et services achetés par les consommateurs continuerait d'augmenter à cause de la vigueur fondamentale et de la stabilité du revenu réel dont ils disposent. Cependant, nous ne nous attendions pas à ce que les dépenses de consommation soient le moteur de la croissance économique comme elles l'ont été au cours de la phase ascendante du cycle. Nous estimions que l'élément le plus dynamique en jeu continuerait d'être les investissements productifs du secteur privé. Les derniers renseignements sur les intentions d'investissement, les permis de construction, les contrats adjugés, les nouvelles commandes et les travaux confiés aux architectes et concepteurs laissaient entrevoir pour 1975 une poursuite de la vigoureuse expansion, en termes réels, des investissements des entreprises. Toutefois, la situation incertaine, surtout en ce qui a trait aux coûts, aux ventes et au financement, laissait planer la possibilité que certains projets soient remis à plus tard ou abandonnés.

Etant donné les perspectives d'exportations réduites et d'importations toujours considérables par suite de la croissance relativement plus forte au Canada qu'à l'étranger, nous prévoyions un déficit plus élevé de nos paiements courants.

Nous estimions que la hausse des prix pourrait être moins marquée en 1975, le fléchissement du prix mondial des produits non alimentaires déjà en cours se répercutant sur la

structure des prix au Canada dans les prochains mois. Nous prévoyions que la détente des taux d'intérêt déjà amorcée contribuerait aussi à réduire les coûts. Le prix de l'énergie n'apparaissait plus comme la cause première de l'inflation qu'il était depuis un an. A tout prendre, cependant, les perspectives dépendaient largement des prix alimentaires. Si les récoltes de céréales étaient bonnes et les autres productions agricoles augmentaient, la hausse des prix alimentaires s'atténuerait. Cependant, nous estimions que le ralentissement de l'inflation en 1975 dépendrait aussi de la modération dans l'établissement des prix et des revenus au Canada.

Orientation de la politique

Monsieur le Président, j'en arrive maintenant à l'orientation qu'il me semble pertinent de donner à notre politique à la lumière de cet exposé des perspectives pré-budgétaires. Nous nous heurtons au double problème de l'inflation et du ralentissement de la croissance. Les deux questions sont étroitement liées, car si nous laissons l'inflation échapper à tout contrôle, elle compromettra la poursuite de la croissance du revenu réel, de la production et de l'emploi. L'inflation engendre de grandes incertitudes et mine le capital de confiance si essentiel au maintien d'une saine croissance. Elle entraîne une érosion de l'épargne et perturbe les marchés financiers indispensables au bon fonctionnement de notre économie. L'inflation peut aussi détériorer notre position concurrentielle sur le plan international.

Nous devons résoudre en même temps ces deux problèmes intimement liés. Il ne saurait être question de s'attaquer à l'un tout en négligeant l'autre.

D'aucuns diront: "Prenons notre parti de l'inflation; ce n'est pas trop grave dans la mesure où nous assurons le plein emploi et protégeons les plus vulnérables." D'autres répondront: "L'inflation représente une telle menace pour notre vie économique, sociale et politique qu'il faut absolument la juguler, même au prix d'une grave récession et d'un chômage massif."

Je rejette ces deux attitudes extrêmes, la première pour son manque de réalisme, la seconde pour son caractère inhumain. Le seul objectif qui me paraisse acceptable ainsi qu'au gouvernement et, je crois, à la Chambre, est une tenue satisfaisante de l'économie sur tous les plans.

Qu'implique cet objectif en matière de politique? Aucune formule ne saurait à elle seule résoudre tous les problèmes.

Un ensemble de mesures s'impose. Permettez-moi de vous exposer ma politique globale avant d'aborder en détail les dispositions proposées.

Il faut d'abord veiller au maintien de la demande. Compte tenu des perspectives actuelles pour les 12 ou 18 mois à venir, il s'agit d'une nécessité impérieuse si nous voulons que notre taux de croissance, en matière de production et d'emploi, se rapproche du potentiel. Ce sera là un objectif important de nos politiques fiscale et monétaire. N'oublions pas que bon nombre des mesures que nous proposons ce soir ne feront sentir leurs effets sur l'économie que bien après le début de l'année prochaine. Les hommes politiques, les journalistes, voire certains économistes, ont souvent tendance à sous-estimer les délais inhérents à la mise en oeuvre de la politique économique.

En second lieu, l'orientation fiscale devrait consister avant tout en une nouvelle diminution des impôts plutôt qu'en un accroissement des dépenses. A mon avis, des réductions d'impôt peuvent favoriser, directement ou indirectement, la baisse des prix et des coûts et ralentir de ce fait la poussée inflationniste. Par contre, une augmentation aveugle ou excessive des dépenses ne ferait qu'exacerber l'inflation.

En troisième lieu, nous devons tout mettre en oeuvre, dans les limites du possible, pour freiner l'augmentation des dépenses de l'Etat, surtout celles qui ne contribuent pas directement à accroître l'offre de biens et de services, qui ne sont d'aucun secours aux Canadiens les plus touchés par l'inflation ou qui ne modèrent pas directement la hausse des prix. Nous tâcherons, comme par le passé, de réduire le gaspillage, de limiter la croissance de la Fonction publique et de n'approuver, en fait de programmes nouveaux, que les plus importants. Les dépenses pour 1975-76 ont été établies avec rigueur. A l'heure actuelle, nous devons nous assurer par tous les moyens possibles que les dépenses ne croissent pas plus rapidement que l'ensemble de l'économie. Au cours de l'année 1975-76, l'accroissement de nos dépenses sera sensiblement inférieur à celui de ces dernières années.

Quatrièmement, nos stimulants doivent être appliqués judicieusement, de façon à étayer les points faibles de l'économie. De même, nous devons diriger les projets d'investissements publics vers les régions où la situation reste tendue. Cette optique sélective de même que nos politiques d'expansion régionale revêtent une importance particulière dans un contexte économique aussi peu homogène, où des pénuries

continuent de se manifester dans de nombreux secteurs et régions, tandis que des excédents apparaissent dans d'autres.

Cinquièmement, nous devons veiller à ce que les immobilisations du secteur privé ne fléchissent pas. Il s'agit d'un facteur essentiel au maintien de la demande à l'heure actuelle, à l'accroissement de la capacité de production et de l'emploi, ainsi qu'à la modération de la hausse des prix à l'avenir. J'ai toujours souligné combien il était important d'encourager l'augmentation de l'offre, élément indispensable de toute stratégie anti-inflationniste efficace. Les perspectives d'investissement demeurent bonnes, mais le ralentissement de la demande extérieure et les questions de financement pourraient poser des difficultés. Nous ne voulons pas laisser fléchir nos efforts de modernisation et d'expansion industrielle.

Sixièmement, il faut sans relâche veiller à atténuer les effets de l'inflation sur les éléments les plus vulnérables de notre société. J'ai déjà dit que je n'entendais pas sacrifier les pauvres, les faibles, les non-syndiqués ni les chômeurs à la lutte contre l'inflation.

Le dernier élément de notre démarche globale réside dans une série complète de consultations avec tous les secteurs de l'économie pour essayer de susciter un effort concerté au niveau national visant à ralentir la hausse des coûts et des prix. Ce sera peut-être là une contribution essentielle à la solution des problèmes de l'inflation et du ralentissement économique.

J'ai parlé, plus tôt dans mon discours, du caractère changeant de l'inflation ces derniers temps. Aujourd'hui, la difficulté ne tient pas à un excès de la demande globale, mais à d'autres facteurs. J'ai déjà parlé des hausses absolues et relatives du prix des aliments et de l'énergie partout dans le monde. Nous devons nous rendre compte que ces hausses traduisent un changement fondamental dans l'offre de ressources bon marché face à des besoins sans cesse croissants. Les consommateurs ne peuvent échapper aux répercussions de ces changements dans la structure des prix sur leur niveau de vie. Le vif renchérissement des aliments et de l'énergie ont compliqué l'harmonisation des efforts des divers groupes socio-économiques désireux de maintenir ou d'accroître leur part du revenu national. Devant l'inflation qui sévit, aucun groupe ne consent à pratiquer des restrictions à moins de savoir que les autres feront de même. Chaque groupe est plutôt porté à se protéger contre le taux le plus élevé d'inflation qu'il anticipe.

On ne peut cependant échapper à cette dure vérité: dans cette lutte, la somme de toutes les prétentions aux ressources du pays --aussi légitimes qu'elles puissent paraître -- excède manifestement la richesse à partager. Aucun groupe ne réussira vraisemblablement à obtenir tout à fait, en termes réels, la part du gâteau national à laquelle il estime avoir droit. Tant que chacun continuera à essayer de se faire justice en augmentant prix, salaire, taux d'intérêt ou impôt, on n'obtiendra qu'une aggravation de l'inflation. Il nous faut trouver une meilleure façon de concilier les intérêts rivaux des divers groupes qui composent notre société. Aucun groupe ne doit perdre à cette entreprise; en fait, si elle réussit, tous y gagneront car le comportement global de l'économie se trouvera amélioré par la mise au pas de l'inflation.

C'est pourquoi il nous faut obtenir un consensus national sur ce que chaque groupe peut tirer de l'économie au cours des prochaines années. La coopération doit être de règle. Nous donnerons l'impulsion voulue, mais sans essayer d'imposer des solutions. L'objectif commun doit être de ramener graduellement le taux d'inflation à un niveau acceptable.

Les progrès extraordinaires accomplis au cours des dernières décennies dans la production des aliments et de l'énergie nous ont conduits à les considérer comme relativement économiques et abondants. En peu de temps, cette impression s'est dissipée. Nous avons appris à nos dépens que notre capacité de production dans ces domaines essentiels n'était pas illimitée. La pénurie croissante de ces ressources nous force à les ménager avec sagesse.

A l'échelle mondiale, le problème n'est pas seulement économique. Il est d'ordre moral, du fait que pour nombre de peuples et de nations il s'agit d'une question de survie. De nombreux pays ne disposent pas de suffisamment d'énergie pour satisfaire les besoins essentiels de leur population. Des millions de personnes ne mangent pas à leur faim. Pour les Canadiens, la question ne se pose pas en termes économiques: c'est une question de conscience.

Devrions-nous mener un tel train de vie?

Devrions-nous gaspiller autant?

N'est-il pas de notre devoir de conserver l'énergie?
N'avons-nous pas l'obligation encore plus impérieuse de ne pas gaspiller la nourriture, dans un monde où sévit la famine?

Ce ne sont pas là des questions qui relèvent du budget. Je pense cependant qu'elles concernent la conscience et le comportement individuel de 23 millions de Canadiens.

Les gouvernements peuvent bien entendu montrer la voie. Pour sa part, le Canada s'est engagé à accroître son aide alimentaire. Plus nous épargnerons, plus nous pourrons aider les autres.

Dans le domaine de l'énergie, mon collègue de l'Energie, des Mines et des Ressources proposera bientôt d'importantes mesures de conservation.

Mesures budgétaires

Imposition du secteur des ressources

Monsieur le Président, avant d'exposer les nouvelles mesures budgétaires, j'aimerais m'arrêter sur la fiscalité des industries qui exploitent nos ressources naturelles.

En mai dernier, quand j'ai présenté les nouvelles propositions du gouvernement fédéral concernant l'imposition du secteur des ressources, j'ai dit que nous avons élaboré notre politique sans perdre de vue les objectifs suivants:

"Premièrement, il est essentiel que ce secteur assume une part raisonnable de l'impôt sur les bénéfiques, par rapport à celle des autres secteurs de l'économie. Deuxièmement, il faut absolument que tous les Canadiens retirent une juste part des recettes sensiblement accrues qui résultent de l'accroissement de la valeur de ces ressources dans le monde. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit reconnaître la situation spéciale des provinces en ce qui concerne les impôts et les droits qui frappent ces ressources sur leur territoire. Quatrièmement, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que les redevances et les impôts miniers payés aux provinces, ainsi que les autres dispositions ayant des répercussions analogues, n'entament pas plus que de raison l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Enfin, l'ensemble de la politique fiscale canadienne doit tenir compte de la situation de ces industries du point de vue de la concurrence internationale et des ressources financières dont elles ont besoin pour assurer la production nécessaire dans les années à venir."

Je maintiens ces objectifs et, plus que jamais, je comprends et respecte le désir que manifestent les provinces de

l'Ouest d'utiliser le produit de leurs ressources pour diversifier leur industrie et élargir l'assise de leur économie. L'Ouest du pays désire se faire une place au soleil, et il y a droit.

Les propositions formulées en mai ont été critiquées surtout par l'industrie et les provinces.

Les entreprises pétrolières et minières prétendent qu'elles sont pressurées. Dans certaines régions du pays, cette accusation est peut-être fondée. Je ne crois pas cependant que ce soit le gouvernement fédéral qui les accable. Tous les Canadiens conviendront que les habitants de ce pays, pris dans leur ensemble, ont droit à une part raisonnable des bénéfices réalisés par ces entreprises. De fait, de nombreux représentants de ce secteur avec lesquels je me suis entretenu reconnaissent que la part fédérale proposée dans l'exposé budgétaire de mai dernier n'est pas exagérée. Ils soutiennent plutôt que c'est l'effet conjugué des prélèvements fédéraux et provinciaux qui est excessif.

Mes nombreux entretiens avec les représentants de ces industries au cours des six derniers mois m'ont permis de mieux comprendre leurs problèmes et leurs besoins en matière d'investissements. Je pense que eux aussi, de leur côté, comprennent maintenant mieux ma position. Encore une fois, je suis convaincu que le Canada a besoin d'un secteur privé solide, dans le domaine des ressources naturelles, s'il veut obtenir la production nécessaire dans les années à venir. Les entreprises de ce secteur ont besoin de ressources financières suffisantes pour entreprendre d'autres travaux d'exploration et d'expansion et pour assurer un rendement convenable à leurs actionnaires.

Bien que les provinces ne soient nullement unanimes, elles s'en prennent principalement au rejet des redevances, impôts et autres paiements semblables aux trésors provinciaux, geste par lequel le gouvernement fédéral porterait atteinte, en quelque sorte, à leur droit de propriété et à leur compétence sur les ressources naturelles. Je me suis entretenu avec les ministres provinciaux des dix provinces et me suis efforcé de les assurer du contraire. Personne ne conteste le droit de propriété ni la compétence des provinces. Cependant, il est parfaitement clair que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde au Parlement fédéral le droit d'imposer les bénéfices tirés de ces ressources.

De toute évidence, le gouvernement fédéral ne peut apporter qu'une partie de la solution, dont le reste relève clairement des provinces. Chaque palier de gouvernement est

souverain dans son propre domaine. Cependant, la connaissance et la compréhension de ce que fait l'autre palier de gouvernement, ainsi qu'un effort d'harmonisation des objectifs, devraient contribuer à l'élaboration de politiques raisonnables. J'ai réexaminé les propositions du 6 mai et, dans un esprit de conciliation, j'ai conclu que je devais présenter certains changements utiles à l'industrie et aux provinces.

J'aimerais tout d'abord indiquer celles de mes propositions de mai dernier qui devraient demeurer inchangées.

Premièrement, j'ai proposé de porter à 50 p. 100 le taux de base de l'impôt sur les bénéfiques tirés de l'exploitation des ressources.

En second lieu, j'ai proposé que s'applique immédiatement le dégrèvement spécial de 15 points de l'impôt fédéral dans le cas des bénéfiques de production minière, qui devait entrer en vigueur en 1977. Ce dégrèvement spécial devait réduire à 25 p. 100 le taux fédéral d'impôt sur ces bénéfiques.

Troisièmement, j'ai proposé d'abolir immédiatement la disposition d'épuisement automatique et de la remplacer par un nouveau système selon lequel l'épuisement devait être gagné. De plus, j'ai proposé que le plafond de l'épuisement déductible du revenu imposable soit ramené de 33 1/3 à 25 p. 100 des bénéfiques de production.

Quatrièmement, j'ai proposé que les redevances, impôts et autres paiements du même genre versés aux gouvernements ne soient plus déductibles dans le calcul du revenu imposable. J'ai motivé ma proposition dans l'exposé budgétaire du 6 mai et ai depuis approfondi la question. Cette mesure s'impose afin d'éviter l'effritement de l'assiette fiscale fédérale.

Après avoir soigneusement examiné la possibilité de permettre la déduction des redevances, j'ai conclu qu'elle n'offrait pas de solution pratique.

Je sais que, jusqu'ici, les redevances rémunérant la propriété des ressources naturelles ont toujours été déductibles à titre de dépenses d'exploitation. Toutefois, avec la réforme fiscale, nous avons commencé à ne plus accepter la déduction de certaines redevances dans le secteur minier et à les remplacer par des abattements d'impôt fédéral. Il est évident que les redevances ne présentent plus aujourd'hui les mêmes caractéristiques qu'autrefois. On a vu apparaître différents prélèvements provinciaux qui constituent des formes mal déguisées d'impôt sur le revenu.

Les ponctions des provinces prennent actuellement toutes sortes de formes. Elles ne se limitent plus à des droits uniformes par unité produite. On trouve maintenant des redevances déterminées en fonction du prix du prix, du bénéfice et du volume. En outre, les prélèvements des provinces s'exercent parfois par l'intermédiaire d'entreprises conjointes et d'offices de commercialisation. Il existe en fait tellement de taxes et de droits provinciaux différents qu'il est quasiment impossible d'élaborer une législation pratique établissant la différence entre les redevances authentiques, habituellement déductibles, et les autres genres de prélèvements.

Devant cet état de choses, nous avons décidé de ne plus permettre la déduction de ces droits et d'élargir en contrepartie les abattements fiscaux. De cette façon, les droits provinciaux et les impôts fédéraux seront bien distincts et pourront être établis par chaque palier de gouvernement en toute connaissance des décisions prises par l'autre palier. On tiendra ainsi pleinement compte des besoins de l'industrie.

L'objectif consiste assurément à trouver un compromis qui donne des résultats convenables, au point de vue financier, pour les provinces, pour l'industrie et pour le gouvernement fédéral. Voilà le but visé par les mesures que je propose.

Je voudrais maintenant aborder les propositions de mai auxquelles j'apporte des modifications importantes.

D'abord, au chapitre des bénéfiques tirés de la production du pétrole et du gaz, j'ai proposé en mai un dégrèvement de 10 points, portant ainsi à 50 p. 100 le taux de l'impôt fédéral. Je crois que pour l'année 1974, compte tenu de la rentabilité et de la capacité de financement actuelles du secteur pétrolier, un taux d'impôt fédéral de 30 p. 100 est raisonnable. J'ai essayé toutefois de poser le problème en termes d'avenir, ce qui m'a fait voir la situation sous un jour nouveau. Notre demande d'énergie s'accroît, tandis que nos réserves connues baissent. Les nouvelles sources d'approvisionnement, compte tenu de leur nature et de leur emplacement, vont revenir cher en frais d'exploration et de mise en valeur. D'après nous, ce secteur aura besoin de plus en plus de capitaux d'ici deux ou trois ans pour assurer l'exécution de ce programme. De toute évidence, pour s'acquitter de la tâche qui s'impose, l'industrie devra avoir des ressources financières suffisantes et la perspective d'un rendement raisonnable de ses investissements. Pour ces raisons impérieuses, je propose de réduire le taux d'impôt fédéral frappant les bénéfiques réalisés sur la production du

pétrole, en le faisant passer de 30 p. 100 en 1974 à 28 p. 100 en 1975, puis à 25 p. 100 en 1976 et par la suite. A compter de 1976, le taux d'impôt fédéral à l'égard de la production gazière et pétrolière sera donc le même que dans le cas de la production minière.

En second lieu, monsieur le Président, j'avais envisagé dans mon exposé budgétaire du 6 mai de réduire de 100 à 30 p. 100 le taux d'amortissement des dépenses d'exploration et d'aménagement dans le secteur pétrolier et minier. J'estimais alors que ce taux était justifié par la situation existant alors dans le secteur des ressources naturelles. Cependant, les arguments qu'ont fait valoir ces derniers mois les sociétés, petites et grandes, qui effectuent des travaux d'exploration au Canada m'ont convaincu que cette activité devient de plus en plus onéreuse et aléatoire. A cause des difficultés qu'elles éprouvent à emprunter l'argent destiné aux travaux d'exploration, les sociétés -- les plus petites surtout -- doivent compter largement sur leurs ressources d'autofinancement. Par contre, les dépenses d'aménagement ressemblent davantage aux immobilisations que doivent supporter d'autres industries. Voilà pourquoi je propose, tant pour le pétrole que pour les produits miniers, de laisser à 100 p. cent le taux d'amortissement applicable aux dépenses d'exploration, mais de le ramener à 30 p. cent, comme prévu, pour les frais d'aménagement.

Pour l'année 1974, les changements proposés ce soir devraient représenter environ 100 millions de dollars de plus pour les sociétés gazières et pétrolières, et à peu près 15 millions de dollars de plus pour les sociétés minières, par rapport aux mesures préconisées en mai dernier. Pour les compagnies visées, l'économie sera de 25 p. cent par rapport aux propositions de mai dernier. Il est plus difficile d'évaluer les effets pour ces sociétés des réductions d'impôt prévues pour les années suivantes, en raison des nombreuses incertitudes qui pèsent sur les prix, les volumes de production et d'autres éléments. Néanmoins, l'économie sera vraisemblablement en 1975 d'au moins 185 millions de dollars pour les entreprises par rapport aux propositions du mois de mai. Pour les sociétés pétrolières, l'avantage sera encore plus sensible en 1976 grâce au nouvel abaissement du taux fédéral d'imposition.

Tant pour la période actuelle que pour la prochaine décennie, monsieur le Président, j'estime que ces différentes modifications aboutissent à un niveau juste et convenable d'impôt fédéral à l'égard des entreprises qui mettent en valeur nos ressources naturelles. De plus, les aménagements apportés aux propositions formulées en mai dernier auront pour effet d'améliorer sensiblement la situation financière de ces entreprises à court et à long terme.

Nous avons infléchi nos propositions premières. Nous voulons imposer suffisamment les entreprises du secteur des ressources, mais nous désirons qu'elles soient en assez bonne posture financièrement pour assurer les approvisionnements dont le Canada aura besoin au cours des années à venir. Nous avons fait notre part. J'aimerais maintenant inviter les provinces, qui assument elles aussi une responsabilité envers l'industrie et les Canadiens, à faire de même. Je suis persuadé que, si les provinces répondent de la même façon que je l'ai fait ce soir aux besoins de l'industrie et de la nation, le problème sera résolu.

Paiements de péréquation

Les paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces sont étroitement liés aux questions fiscales et autres concernant le pétrole et le gaz. Les députés le savent, l'escalade des prix de ces deux produits a énormément grossi les recettes des provinces productrices. Si l'on devait égaliser toutes les nouvelles recettes, il pourrait en coûter au contribuable canadien, d'ici quelques années, près de 2 milliards de dollars de plus par an -- en sus des versements actuels d'à peu près 1.7 milliard. Dans certaines circonstances, même l'Ontario pourrait toucher des paiements de péréquation. Ce serait absurde.

Devant la situation exceptionnelle qu'a provoquée la crise mondiale du pétrole, nous nous sommes fixé trois objectifs: premièrement, protéger la formule de péréquation de base; deuxièmement, voir à ce que le total des recettes provinciales découlant de ce programme continue de répondre aux besoins des provinces qui bénéficient de la péréquation; troisièmement, éviter de surcharger le contribuable canadien. Bref, je crois au principe de la péréquation et je tiens à préserver la viabilité et la crédibilité de cette formule.

Lorsque ce problème a surgi l'hiver dernier, j'ai fait part de ma grande inquiétude devant la menace qu'il faisait planer sur le programme de péréquation. Lors de la réunion des premiers ministres de janvier dernier, j'ai déclaré que nous préférierions trouver un moyen de protéger ce programme des contrecoups de la crise pétrolière, sans entreprendre une refonte de tout le régime.

A la seconde réunion des premiers ministres, en mars, nous avons cherché une solution qui permettrait aux provinces productrices d'affecter à l'exploitation des ressources énergétiques une partie des nouvelles recettes que leur rapportait le

pétrole plutôt que de les dépenser à des fins générales. Les recettes ainsi affectées ne seraient pas assujetties à la péréquation. Le solde le serait toutefois, ce qui ajouterait au moins 100 millions de dollars au programme de péréquation au titre du pétrole.

Nous effectuons depuis lors nos versements aux provinces en fonction des montants que, selon nous, les provinces productrices mettent de côté. Il s'ensuit que les versements dépassent maintenant nos premières estimations pour l'année en cours de quelque 163 millions de dollars, dont 126 millions attribuables aux redevances pétrolières. Pour apporter les modifications législatives nécessaires à l'exécution de cette entente, il fallait attendre que les provinces établissent des fonds d'investissement. Ces fonds, cependant, n'ont pas encore tous été créés. L'Alberta voit ses recettes s'accroître, grâce au pétrole et au gaz, à un rythme sans précédent dans le secteur public au Canada. Il n'est pas étonnant que cette province ait eu de la difficulté à décider de la manière de répartir ses nouvelles recettes. Néanmoins, en l'absence d'un tel fonds, toutes les recettes tirées du pétrole et du gaz par cette province seraient, techniquement, assujetties à la péréquation. Et le montant des paiements que le gouvernement fédéral serait tenu d'effectuer à ce titre pourrait être dangereusement affecté par une décision unilatérale d'une ou de deux provinces. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons vraiment pas imposer cet énorme fardeau supplémentaire au contribuable canadien. Plutôt que de réaménager maintenant tout le programme de péréquation, j'ai choisi de sauvegarder la formule de base et de concrétiser, par une mesure simple, l'esprit de l'entente conclue en mars dernier.

Cette nouvelle proposition visera les recettes tirées et du pétrole et du gaz naturel. Lorsque les premiers ministres ont fait le bilan de la situation pétrolière internationale, en mars dernier, la crise n'avait encore provoqué aucune hausse appréciable des prix du gaz naturel. Par conséquent, il n'avait alors pas été question de ce dernier. Cependant, nous savons maintenant que le prix du gaz naturel grimpe aussi en flèche. Il se pourrait que, d'ici quelques années, les recettes supplémentaires procurées par le gaz naturel aux provinces accroissent d'encre un milliard de dollars par an le fardeau du contribuable canadien si ces recettes sont assujetties en totalité à la péréquation. La viabilité du programme se trouverait alors exposée à une autre menace. Les raisons qui justifient la limitation de la péréquation des recettes pétrolières valent aussi dans le cas du gaz naturel.

Selon l'entente intervenue entre les premiers ministres au mois de mars, les fonds d'investissement à créer par les provinces productrices auraient au total absorbé environ les deux tiers des recettes supplémentaires tirées du pétrole, en laissant environ un tiers pour des fins d'ordre général. Je propose maintenant une modification qui ferait entrer dans la formule de péréquation toutes les recettes pétrolières et gazières relatives à la situation d'avant la crise énergétique, ainsi que le tiers des recettes supplémentaires provenant de l'évolution ultérieure des taxes et des prix.

Avant d'appliquer la nouvelle formule, je consulterai les provinces à l'occasion de la prochaine réunion des ministres des Finances et des Trésoriers provinciaux qui se tiendra dans quelques semaines.

Mesures destinées à stimuler la construction domiciliaire

J'aborde maintenant les mesures précises qui permettront d'appliquer la politique budgétaire exposée précédemment.

J'ai déjà évoqué les perspectives à court terme de la construction de logements. Le fléchissement prévu dans ce secteur de l'économie ne laisse pas de m'inquiéter. Il menace d'affecter l'emploi, de faire monter les coûts de production et d'accroître le prix des maisons et les loyers. Qui plus est, une diminution du nombre de nouvelles habitations pourrait compromettre la qualité du logement que méritent les Canadiens.

Le gouvernement est décidé à ne pas laisser fléchir indûment la construction domiciliaire. Les mesures proposées dans le budget de mai devraient aider à soutenir ce secteur, aussi les présenterons-nous de nouveau. La Société centrale d'hypothèques et de logement vient d'annoncer de nouveaux programmes. En outre, le budget de ce soir renferme d'autres initiatives importantes.

Avant de parler des innovations, j'aimerais rappeler aux députés les mesures annoncées en mai dernier. Tout d'abord, j'ai proposé que les frais de détention des terrains qui attendent d'être aménagés ne soient plus déductibles des autres revenus, et n'entrent en ligne de compte qu'au moment où les terrains sont vendus. Mon collègue des Affaires urbaines et moi-même avons suivi attentivement le débat consacré à cette proposition. Nous sommes tous deux persuadés que cette mesure accélérera vraiment la mise sur le marché d'un plus grand nombre de terrains. C'est pourquoi je propose de la reprendre dans sa forme originale.

En deuxième lieu, j'ai proposé dans mon budget précédent la suppression de la taxe de vente sur le matériel de construction et sur les matériaux utilisés par les municipalités dans la construction de réseaux de distribution d'eau. Ces mesures entrent en vigueur ce soir.

Enfin, pour aider les jeunes à constituer le capital nécessaire à l'achat d'une maison, j'ai annoncé en mai dernier, et je confirme ce soir, l'instauration d'un nouveau régime d'épargne, le Régime enregistré d'épargne-logement. J'espère et je crois que les épargnes canalisées par ce régime fourniront une nouvelle et importante source de fonds hypothécaires qui permettront de financer la construction des nouvelles habitations dont le pays a besoin.

Monsieur le Président, je crois que les divers programmes que je viens d'énumérer sont à eux seuls déjà impressionnants et efficaces, mais je n'entends pas m'arrêter là. Il nous faut faire encore davantage.

La question de la taxe de vente sur les matériaux de construction fait depuis longtemps l'objet de discussions à la Chambre. Jusqu'à présent, je me suis opposé à la réduction de cette taxe pour deux raisons principales. En premier lieu, c'est une mesure coûteuse et les gouvernements doivent toujours faire des choix difficiles entre des priorités concurrentes. Ensuite, je craignais que cette mesure ne stimule excessivement une demande déjà forte. Cependant, la situation a changé considérablement dans le secteur du logement depuis quelques mois. Etant donné ces perspectives nouvelles, je propose qu'à compter de ce soir, le taux de la taxe de vente sur les matériaux de construction soit abaissé de plus de moitié, pour passer à 5 p. 100. Sur un an, cette mesure coûtera au gouvernement fédéral 450 millions de dollars. Je suis persuadé qu'elle donnera un nouvel élan à l'industrie et contribuera en même temps au ralentissement des prix du logement.

Monsieur le Président, pour des raisons que j'ai déjà exposées, il me tarde particulièrement d'offrir un stimulant rapide et vigoureux à la construction de nouvelles habitations à loyer. Je propose donc d'assouplir pendant un certain temps la règle selon laquelle les amortissements ne sont pas déductibles des revenus provenant d'autres sources.

Plus précisément, cette règle ne s'appliquera pas aux nouveaux immeubles à loyers multiples qui seront mis en chantier entre ce soir et le 31 décembre 1975. Cela signifie que le propriétaire d'un immeuble de rapport admissible pourra déduire

n'importe quand l'amortissement des revenus de n'importe quelle source. Je suis persuadé que cette mesure attirera un volume considérable de capitaux privés dans le secteur de la construction de nouveaux immeubles à usage locatif.

Dans mon budget de mai dernier, j'ai proposé des mesures qui devaient permettre d'affecter au logement à coût modéré le plus fort montant possible de fonds hypothécaires. Je demandais notamment aux principales institutions de crédit de réserver les prêts à quotient élevé aux acquéreurs de logements à prix moyen et modéré. A un moment où l'offre de main-d'oeuvre, de matériaux et d'argent était limitée, il était souhaitable de les orienter en ce sens de façon à en faire profiter le plus grand nombre. Mais la situation a maintenant évolué au point qu'on peut accéder à toutes les demandes de nouveaux logements. Je retire donc cette demande pour le moment.

Point n'est besoin de rappeler aux députés la subvention de \$500 que consentira pendant un an la S.C.H.L. à toute personne qui achète pour la première fois une maison neuve à prix raisonnable. Cette condition de temps accroîtra l'efficacité de cette mesure comme stimulant immédiat à la construction d'habitations.

De plus, le secrétaire d'Etat aux Affaires urbaines m'a assuré que la Société centrale d'hypothèques et de logement adoptera sa politique à l'évolution de la situation économique. Le programme d'aide à l'acquisition d'une maison a démontré sa valeur et sera prolongé. On cherchera à stimuler bien davantage la construction d'immeubles à usage locatif pour les personnes à revenu modique. De plus, ces programmes représenteront un emploi très efficace des fonds publics puisqu'ils stimuleront l'investissement de la part des prêteurs privés. Nous présenterons bientôt des mesures concrétisant ces nouvelles initiatives.

Je suis persuadé que l'ensemble des mesures annoncées ce soir et des dispositions proposées en mai dernier donnera l'impulsion nécessaire pour accroître à un rythme satisfaisant la quantité de logements dans le pays et remplira l'engagement que nous avons pris de mettre un logement convenable à la portée de tous les Canadiens.

Mesures de soutien des investissements

Monsieur le Président, j'ai souvent évoqué ce soir les deux grands problèmes que nous devons résoudre. En premier lieu, il faut ralentir la hausse des prix. En second lieu, il faut veiller à ce que, au cours de l'année qui vient, l'économie reste

vigoureuse et notre capacité d'accroître l'offre progresse. Outre qu'elle stimulera la demande et aura un effet modérateur sur les prix dans le domaine du logement, la réduction de la taxe de vente sur les matériaux de construction contribuera à maintenir les investissements en bâtiments industriels et commerciaux et exercera la même influence modératrice sur les prix dans ce secteur. A long terme, l'économie devrait bénéficier d'un accroissement de la capacité de production industrielle et d'une réduction des frais généraux.

L'industrie des transports représente un élément clé de l'infrastructure de notre économie. Mais elle subit elle aussi la pression des coûts, qui affecte son dynamisme tout en l'obligeant à hausser ses tarifs en conséquence. Ces hausses se répercutent elles-mêmes sur les coûts dans toute l'économie. Afin de remédier quelque peu à cette situation, je propose la suppression de la taxe de vente fédérale sur le matériel de transport à compter de ce soir. Le matériel touché par cette réduction comprend les wagons de chemins de fer, les gros camions, les autobus et les avions commerciaux. On estime à près d'un milliard de dollars la valeur commerciale annuelle du matériel en cause et à environ 100 millions le manque à gagner du gouvernement fédéral pour une année entière.

Enfin, pour ce qui est des investissements des entreprises, je désire annoncer le maintien d'une mesure qui a grandement contribué à porter les investissements à un haut niveau, qui améliore notre productivité, accroît l'offre, crée de l'emploi et aide à soutenir l'économie canadienne à un moment où bien d'autres pays éprouvent des difficultés économiques. Il s'agit de l'amortissement sur deux ans des investissements en machines et en équipement neufs destinés à la fabrication et à la transformation au Canada. Cette mesure devait expirer à la fin de l'année en cours. Je propose de la prolonger sans fixer d'échéance. Cette mesure réduira de 150 millions de dollars en 1975 l'impôt fédéral à payer par les entreprises de fabrication et de transformation.

En outre, je désire annoncer que je reconduis pour deux autres années l'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, mesure qui devait prendre fin en même temps que l'année en cours.

L'impôt sur le revenu des particuliers

Monsieur le Président, je voudrais maintenant donner le détail de propositions importantes concernant l'impôt sur le

revenu des particuliers. Je sais combien il est nécessaire de maintenir la croissance du pouvoir d'achat au cours des mois à venir. Chose non moins importante, je désire, dans la mesure du possible, protéger les familles canadiennes contre les effets négatifs de l'inflation sur leur budget.

En vertu de la loi actuelle -- issue du budget présenté en février 1973 --, les contribuables peuvent réduire de 5 p. 100 leur impôt fédéral, sous réserve d'un minimum de \$100 et d'un maximum de \$500. En mai dernier, j'ai proposé qu'à partir de 1974 le dégrèvement minimal soit porté de \$100 à \$150. Naturellement, je réitère cette proposition, qui profite le plus à ceux qui gagnent le moins.

Passons maintenant à 1975. Tout d'abord, les députés se souviendront que la réforme fiscale prévoyait une réduction progressive du taux d'imposition applicable à la première tranche de \$500 du revenu imposable. Pour 1975, le taux frappant cette première tranche passera donc de 12 à 9 p. 100. De plus, l'indexation se traduira par d'importantes réductions d'impôt pour tous les contribuables. Il y a quelques semaines, j'ai informé les Canadiens des allègements fiscaux qu'entraînera en 1975 l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce mécanisme réduira de 950 millions de dollars le montant dû au fisc par les contribuables canadiens en 1975.

Je propose maintenant, pour 1975, de nouvelles mesures concernant le régime fiscal des particuliers. Puisqu'il faut stimuler davantage l'économie en réduisant les impôts, je demanderai au Parlement d'approuver pour 1975 un autre allègement important. Plus précisément, je propose:

Premièrement, que la réduction de base passe de 5 à 8 p. 100 de l'impôt fédéral à payer;

Deuxièmement, que le dégrèvement maximal passe de \$500 à \$750; et, surtout,

En troisième lieu, le dégrèvement minimal soit porté à \$200.

Cette mesure profitera à tous les contribuables canadiens, mais surtout aux personnes à revenu modeste, et c'est bien ce qui importe. Pour 1975, elle réduira de 615 millions de dollars l'impôt fédéral à payer par les contribuables, les deux tiers au moins de cette économie revenant aux personnes dont le revenu est inférieur à \$12,000.

Par exemple, un salarié marié, ayant deux enfants de moins de 16 ans, n'aura pas d'impôt fédéral à payer en 1975 s'il gagne moins de \$5,871, alors qu'en 1974 le revenu non imposable était de \$4,830.

Pour mettre en vigueur cette nouvelle mesure, les retenues à la source seront modifiées à compter de janvier prochain. Quatre facteurs contribueront donc à augmenter le salaire net du contribuable au début de l'an prochain: la réduction du taux d'imposition applicable à la première tranche de revenu imposable; l'indexation; la première majoration du dégrèvement minimal proposée le 6 mai et, enfin, la nouvelle hausse de ce dégrèvement que je viens d'annoncer. Grâce à ces allègements, le salaire net d'un contribuable marié, ayant deux enfants à charge, augmentera en 1975 de \$214 s'il gagne \$6,000 par an, et de \$250 s'il gagne \$10,000.

Ces \$250 représentent une bonne partie de l'augmentation du coût de l'alimentation pour cette famille au cours des douze derniers mois. Il est donc évident que ces dégrèvements contribueront largement à maintenir le revenu réel des contribuables au cours de l'année qui vient. J'aimerais que tous les Canadiens s'en souviennent lorsqu'ils présenteront à leurs employeurs leurs revendications salariales, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux. Pour le travailleur moyen, cette somme que lui assure la réforme fiscale a bien plus de valeur qu'une augmentation salariale du même montant mais imposable. Cette observation vaut également pour les Canadiens non salariés. Je leur demande donc de tenir compte de ces dégrèvements d'impôt lorsqu'ils fixeront leurs honoraires, prix, loyers ou autres formes de rémunération.

La protection de l'épargne

La Chambre se souviendra que, dans mon budget de mai dernier, j'avais présenté un éventail de mesures destinées à protéger l'épargne contre l'érosion due à l'inflation. C'est ainsi qu'était prévue la détaxe de la première tranche de \$1,000 des intérêts touchés par les particuliers. Cette modification sera présentée de nouveau pour 1974. J'ai en outre l'intention, pour 1975, d'étendre le bénéfice de cette exemption aux dividendes d'entreprises canadiennes de caractère identique à celui des intérêts ouvrant droit à l'exonération. Cette mesure devrait encourager les investisseurs à acheter des valeurs canadiennes, et aider ainsi nos entreprises à financer leurs projets d'investissements en recourant au marché des actions. Elle devrait également constituer pour la bourse un stimulant opportun.

J'ai d'autre part l'intention de proposer une modification à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux porteurs d'obligations d'épargne du Canada qui bénéficient des primes en espèces de considérer ces dernières soit comme des intérêts, ce qui leur donnerait droit à l'exemption, soit comme des gains de capital.

La nécessité de protéger l'épargne contre les effets de l'inflation se manifeste avec une acuité particulière dans le cas des personnes âgées. En général, ces personnes tirent l'essentiel de leurs revenus d'une pension de retraite, dont la valeur réelle s'amenuise dans bien de cas. Je pense par exemple à ceux qui ont pris leur retraite il y a 5 ou 10 ans, en comptant sur une pension qui leur paraissait à l'époque suffisante pour leur assurer une modeste aisance. A franchement parler, la récente flambée inflationniste a transformé pour beaucoup la perspective d'une vieillesse tranquille en une lutte difficile pour joindre les deux bouts.

Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour remédier à la situation. D'abord, nous avons relevé le montant de l'exemption spéciale accordée aux personnes de 65 ans et plus. Ensuite, nous avons augmenté les paiements de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, et nous les avons indexés, ainsi que les prestations du Régime de pensions du Canada, pour compenser l'effet de la hausse du coût de la vie. Troisièmement, nous avons diminué les impôts au cours des deux dernières années et les importantes réductions que je viens d'annoncer profiteront aux personnes âgées comme à tous les autres Canadiens.

L'exemption de \$1,000 d'intérêts et de dividendes, dont je viens de vous entretenir, aidera également l'épargne individuelle, mais elle laisse sans protection ceux qui ont épargné en cotisant à des caisses de retraite du secteur privé. J'ai donc l'intention de présenter une autre mesure bénéficiant directement aux prestataires de pensions de retraite du secteur privé, c'est-à-dire autres que les pensions versées à titre universel dans le cadre de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada et de son homologue, le Régime des rentes du Québec. Je propose d'exonérer d'impôt la première tranche de \$1,000 de pension à compter du 1^{er} janvier 1975. Auront droit à cette nouvelle exonération tous les bénéficiaires d'une pension de retraite du secteur privé ainsi que les personnes de 65 ans et plus qui touchent une rente d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou des versements d'un régime de participation différée aux bénéficiaires.

J'ai par ailleurs le plaisir d'annoncer une nouvelle mesure qui profitera directement aux ménages âgés. La loi actuelle de l'impôt sur le revenu accorde une exemption spéciale à toute personne âgée de 65 ou plus. L'indexation portera cette exemption à \$1,174 en 1975. Prenons le cas d'un ménage âgé dont chacun des conjoints touche un revenu suffisamment élevé pour être imposable; chacun d'eux peut alors réclamer le bénéfice de l'exemption de vieillesse. Mais il arrive souvent qu'un seul conjoint touche un revenu, sous forme de pension par exemple. En pareil cas, l'exemption de vieillesse du conjoint qui ne reçoit pas de revenu est perdue. Pour alléger encore le sort de nombreux ménages âgés, je propose qu'un conjoint puisse, à compter du 1^{er} janvier 1975, se prévaloir de la partie de la déduction spéciale pour personnes âgées dont ne peut bénéficier l'autre conjoint.

L'effet réuni de ces diverses mesures améliorera sensiblement la situation des personnes âgées. Prenons comme exemple le cas d'un couple de retraités de plus de 65 ans dont l'un dispose d'épargnes propres et touche une pension du secteur privé. Tous deux reçoivent la pension de sécurité de la vieillesse. Par l'application des exemptions de base, de l'exemption transférable de vieillesse, de la déduction des intérêts et dividendes, de la déduction des pensions et de la diminution d'impôt, cette personne pourrait avoir jusqu'à \$8,258 de revenu l'an prochain avant de commencer à payer de l'impôt fédéral.

Les autres mesures fiscales du budget de mai

Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné brièvement au début de mon discours de ce soir, j'ai l'intention de présenter de nouveau les mesures proposées dans le budget du 6 mai, sans les modifier dans la mesure du possible. J'ai déjà évoqué ce soir un certain nombre d'entre elles en confirmant que nous les proposons de nouveau pour 1974, en indiquant les aménagements que nous entendions y apporter et en décrivant la façon dont elles seraient renforcées et élargies pour 1975.

Pour que tout soit bien clair, passons maintenant aux mesures auxquelles je n'ai pas encore fait allusion.

Premièrement, la surtaxe de 10 p. cent sur les bénéfices réalisés par les sociétés entre le 1^{er} mai 1974 et le 30 avril 1975 va être représentée à peu près sous sa forme initiale. Les sociétés n'auront toutefois pas à tenir compte de cette surtaxe dans leurs versements fiscaux mensuels vu qu'il s'est écoulé près de sept mois depuis l'entrée en vigueur de cette mesure.

Deuxièmement, nous présenterons de nouveau la mesure visant à avancer la date limite de règlement de l'impôt des sociétés pour la fixer à la fin du deuxième mois au lieu du troisième mois qui suit la fin de l'exercice de l'entreprise.

Troisièmement, la mesure destinée à réduire le niveau des provisions exonérées d'impôt des grandes institutions financières, de $1\frac{1}{2}$ p. cent à 1 p. cent de l'actif admissible supérieur à 2 milliards de dollars, sera présentée de nouveau et s'appliquera à 1974.

Quatrièmement, l'augmentation générale des taxes d'accise sur les spiritueux, le vin et le tabac proposée en mai dernier sera reprise et entre en vigueur dès ce soir.

Cinquièmement, le budget reprend le projet d'appliquer des taxes d'accise spéciales aux véhicules à forte consommation, à compter de ce soir, mais avec certaines modifications importantes. J'ai déjà parlé de la nécessité d'économiser l'énergie. Je propose donc de renforcer ces mesures en haussant le taux applicable. En ce qui concerne les voitures, le taux sera de \$20 sur les 100 premières livres au-dessus du poids minimum, de \$25 sur les 100 livres suivantes et de \$30 sur chaque centaine de livres supplémentaire. Tous les canots automobiles, sauf ceux à faible puissance, et tous les avions particuliers seront frappés d'une taxe de 10 p. cent. Dans le cas des grosses motocyclettes, le taux sera de 5 p. cent.

Je viens d'énumérer les mesures productrices de recettes qui avaient été annoncées en mai dernier. J'aimerais parler aussi d'autres réductions d'impôt proposées dans ce budget-là et dont il n'a pas encore été question.

D'abord, les députés se rappelleront la proposition visant à supprimer la taxe de vente sur les vêtements et les chaussures. A la mi-juillet, le gouvernement a mis cette mesure en vigueur en vertu de la Loi sur l'administration financière. J'aimerais maintenant confirmer cette suppression en l'incorporant à l'avis de motion des voies et moyens qui sera déposé ce soir.

En second lieu, les autres réductions de la taxe de vente annoncées en mai dernier seront de nouveau présentées et prendront effet à compter de ce soir. A part les articles déjà mentionnés, comme le matériel de construction et les réseaux municipaux de distribution d'eau, cette suppression de la taxe de vente vise aussi les bicyclettes et les véhicules de transport municipaux, les achats faits par les cliniques et les centres de

soins de jour, ainsi que certains aides pour handicapés.

Troisièmement, je veux réaffirmer notre intention de renforcer les encouragements offerts aux petites entreprises. Comme je l'ai déjà annoncé, pour 1974 et les années suivantes, la limite annuelle de \$50,000 en deçà de laquelle s'applique le taux spécial d'imposition sera portée à \$100,000 et le plafond cumulatif passera de \$400,000 à \$500,000. Grâce à cette mesure, une petite entreprise admissible pourra disposer de ressources supplémentaires allant jusqu'à \$11,500. Elle pourra s'en servir, par exemple, pour se développer, pour financer ses stocks, payer les frais bancaires ou encore augmenter son fonds de roulement. Dans les circonstances actuelles, je suis sûr que les petites entreprises sauront faire bon usage de ces fonds.

Quatrièmement, dans mon budget de mai dernier, j'ai annoncé une importante modification des règles applicables aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. La nouvelle proposition permettrait à un contribuable de cotiser à un régime non seulement pour lui-même, mais aussi pour son conjoint. J'ai annoncé en outre certaines modifications des dispositions fiscales touchant les frais médicaux. Toutes ces mesures seraient applicables dès 1974.

Bon nombre d'aménagements d'ordre technique ont été proposés dans l'avis de motion des voies et moyens de mai dernier. Depuis lors, j'ai reçu des observations et des suggestions non seulement sur les grandes orientations du dernier budget, mais aussi sur bien des mesures précises. Il en est résulté de nombreuses améliorations et additions techniques dont on trouvera les détails dans l'avis de motion des voies et moyens. Les autres motions techniques proposées en mai dernier sont présentées de nouveau dans leur forme première.

Modifications tarifaires

Le budget de mai comportait deux séries de mesures tarifaires. La première aurait prorogé du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année en cours les réductions temporaires des droits applicables à une vaste gamme de produits de consommation, en vue de modérer la hausse des prix.

Je présente à nouveau ces réductions tarifaires, mais avec quelques modifications. J'avais déclaré en mai dernier que, lors de leur nouvelle présentation, ces mesures ne seraient pas rétroactives. J'ai examiné cet ensemble de réductions tarifaires en vue de proposer une série importante de diminutions qui

pourraient rester en vigueur plus longtemps que prévu en mai dernier. Je propose que ces réductions entrent en vigueur ce soir et le demeurent jusqu'au 30 juin 1976. Etant donné cet allongement de la période d'application, l'instauration - le 1^{er} juillet dernier - du tarif préférentiel général sur les importations provenant des pays en voie de développement et l'évolution des prix et des approvisionnements qu'on a fait valoir, j'ai rayé certains articles de la liste de réductions proposée en mai. Une réduction des droits sur le sucre raffiné, recommandée par la Commission du tarif il y a quelque temps et plus récemment encore par la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, a été ajoutée à la liste. La nouvelle série de réductions présentée ce soir porte sur des échanges évalués à 1 milliard de dollars en 1973.

Nous demandons de nouveau l'autorisation d'abroger par décret du conseil toute réduction tarifaire qui aurait des effets néfastes sur l'emploi et la production au Canada.

Je suis d'avis que les réductions tarifaires proposées maintenant ne nuiront pas à la position du Canada aux négociations du GATT.

Parmi les autres modifications tarifaires contenues dans le budget de mai dernier figurait l'importante proposition de hausser sensiblement les exemptions de droits et de taxes sur les articles rapportés de l'étranger par les résidents du Canada. Permettez-moi de rappeler ces mesures. L'exemption trimestrielle permise après une absence de 48 heures sera doublée, passant de \$25 à \$50. L'exemption annuelle, dont on peut actuellement profiter après 12 jours passés hors du Canada, passera de \$100 à \$150. En outre, la période minimale d'absence sera ramenée de 12 à 7 jours. Ces changements seront très avantageux pour les nombreux Canadiens qui se rendent à l'étranger chaque année et seront également bien accueillis par nos partenaires commerciaux.

Nous prenons des dispositions pour permettre l'exploitation de boutiques hors taxe aux postes frontière, en plus de celles qui existent déjà aux aéroports.

Le budget présenté en mai proposait aussi de prolonger l'entrée en franchise des aéronefs et des moteurs d'aéronefs de genres qu'on ne fabrique pas au Canada, ainsi que quelques autres aménagements. Le seul changement que je propose consiste à prolonger cette mesure jusqu'au 30 juin 1975 au lieu du 30 juin 1976. Le détail de toutes ces modifications tarifaires, qui entreront en vigueur ce soir, figure dans les motions de voies et moyens.

Les perspectives économiques et la situation financière

Grâce aux mesures que j'ai annoncées ce soir, je prévois que le taux de croissance de l'économie sera d'environ 4 p. cent en 1975 et entraînera la création d'environ 250,000 nouveaux emplois. Ces prévisions reposent bien entendu sur l'hypothèse que la situation économique internationale ne se détériorera pas de façon inattendue l'an prochain et qu'il n'y aura aucun bouleversement imprévu au Canada. Ce taux de croissance est beaucoup plus élevé que celui qu'on prévoit dans la plupart des autres pays. Etant donné la faible demande de nos produits à l'étranger, il serait extrêmement difficile de faire mieux. Viser une croissance plus rapide reviendrait à aggraver l'inflation, tandis qu'un objectif plus modeste signifierait une hausse du chômage.

La situation future dans le domaine du logement revêt un intérêt particulier pour les députés et pour le pays. L'ensemble des mesures que j'ai annoncées, parallèlement à une détente des taux d'intérêt et des conditions d'emprunt, devrait entraîner une reprise des mises en chantier, par rapport aux niveaux récents. J'espère qu'on pourra atteindre au moins 200,000 mises en chantier en 1975.

Nous ne pouvons nous attendre à enrayer l'inflation du jour au lendemain. La lutte sera longue et difficile; nous essaierons cependant de faire descendre le taux d'inflation en dessous de 10 p. cent l'an prochain. Il faudra un effort considérable de la part de tous les secteurs de notre société, de l'autodiscipline et une bonne dose de courage politique pour ramener ce taux à 5 p. cent d'ici quelques années.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant résumer brièvement la situation financière du gouvernement, en tenant compte des propositions faites ce soir. Les besoins financiers du gouvernement seront d'environ 1 milliard de dollars en 1974-75, abstraction faite des opérations sur devises. Il s'agit d'une réduction de 50 p. cent du chiffre de 2 milliards de dollars que j'avais annoncé en mai dernier. Cette diminution reflète les effets qu'a exercés sur nos recettes un taux d'inflation plus élevé qu'on ne le prévoyait. L'inflation a aussi gonflé nos dépenses, mais à un degré moindre. Ces dépenses auraient d'ailleurs été plus considérables sans les efforts déployés par le gouvernement pour contenir leur hausse.

Abstraction faite des opérations sur devises, l'ensemble des besoins financiers augmentera de façon régulière pour

atteindre 3 milliards de dollars pendant l'année financière 1975-76. Cela ne signifie pas que le gouvernement relâchera sa politique de modération. De fait, nos décaissements, c'est-à-dire nos dépenses budgétaires, les versements de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, de même que nos prêts, avances et apports en capital, devraient augmenter de 15 p. cent en 1975-76, comparativement à 25 p. cent en 1974-75. Ces conséquences financières découlent de la réorientation délibérée que je propose ce soir d'imprimer à notre politique fiscale dans le but précis de faire face à l'évolution économique prévue pour les 12 à 18 prochains mois.

Les prévisions actuelles laissent entrevoir un excédent de 250 millions de dollars en 1974-75 et un déficit de 1.5 milliard en 1975-76 dans le cadre de la comptabilité nationale.

Compte tenu de la taille de notre économie, les besoins financiers de 3 milliards de dollars prévus pour 1975-76 ne sont pas plus élevés qu'ils ne l'ont été par le passé dans des situations semblables. Nos dépôts sont élevés en raison de la vigueur des recettes pendant l'année financière en cours et du succès de la campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada. L'expansion du marché des capitaux -- y compris le système bancaire -- qu'entraînera la croissance nominale prévue de l'économie suffira à satisfaire ces besoins financiers sans que les autres emprunteurs ni les taux d'intérêt en souffrent.

Je pense que les importants besoins financiers prévus pour la prochaine année financière permettront de faire face aux dangers d'une économie affaiblie et d'un monde livré à l'incertitude. Encore une fois, cette orientation ne doit pas être interprétée comme un relâchement de la discipline budgétaire, mais comme une réaction appropriée à ce que sera la conjoncture économique au cours des quelque douze prochains mois.

Je tiens à rappeler aux députés que les chiffres fournis ce soir concernant les comptes ne sont qu'estimatifs. Les chiffres définitifs dépendront des décisions que prendra la Chambre à l'égard des mesures dont elle est saisie en ce moment ou qui lui seront proposées au cours de la présente session. Dans l'état actuel des choses, toute estimation, les députés en conviendront, est entachée d'une forte marge d'incertitude.

Si vous le permettez, j'aimerais maintenant verser au hansard d'aujourd'hui des tableaux supplémentaires indiquant les besoins financiers du gouvernement, le détail des recettes budgétaires, les recettes et dépenses fédérales dans le cadre de

la comptabilité nationale et un rapprochement de ces chiffres avec ceux des comptes publics. Les renseignements donnés dans ces tableaux s'appliquent aux années financières 1973-74, 1974-75 et 1975-76.

J'aimerais également déposer plusieurs avis de motions de voies et moyens énonçant les changements que j'ai proposés ce soir et je demande qu'on les annexe aux Procès verbaux d'aujourd'hui.

Conclusion

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant résumer les problèmes qui nous attendent et les solutions que nous proposons.

La principale menace qui plane sur la croissance de la production et de l'emploi chez nous vient de l'étranger. L'économie mondiale est dans un état précaire: l'inflation la ronge et la récession la guette. Si l'on n'arrive pas à résoudre le problème des déficits de paiements sans précédent au chapitre du pétrole et que certains gouvernements ne parviennent pas à appliquer les politiques requises, l'économie mondiale risque de traverser une passe extrêmement dangereuse.

Depuis un an environ, notre économie s'est beaucoup mieux comportée que celle de la plupart de nos partenaires commerciaux, et il est raisonnable d'espérer qu'avec un peu de chance et une saine gestion économique, elle continuera dans cette voie. Etant donné, cependant, notre forte dépendance à l'égard du commerce extérieur ainsi que nos liens étroits avec le reste du monde sur le plan financier et des investissements, nous ne sortirions pas indemnes d'une détérioration supplémentaire de la situation internationale. Depuis des années et aujourd'hui encore, le premier moyen de défense du Canada, sur le plan économique, demeure la coopération internationale.

Il faudra faire appel à toute la sagesse, à tout le courage et à toute l'énergie dont l'homme est capable pour mettre en oeuvre des actions coopératives sans pareilles, pour mettre de côté les égoïsmes nationaux et pour répondre avec générosité aux besoins des nations faibles. Mais il nous faudra le faire si nous voulons franchir indemnes le cap des quelques prochaines années. Laissez-moi vous assurer que, par des initiatives concrètes, des conseils pertinents, des interventions opportunes ou par les dons que nous moyens nous permettront, nous ferons tout notre possible pour aider à surmonter les dangers qui nous menacent.

Nous ne négligerons pas pour autant nos problèmes intérieurs. Un taux d'inflation supérieur à 10 p. cent, quelle qu'en soit l'origine ou la nature et même si notre situation est bien meilleure que celle des autres, est tout simplement inacceptable. Il en va de même du ralentissement croissant de nos industries et de la hausse du chômage qui menace nos travailleurs. Nous ne chercherons pas à enrayer l'inflation en favorisant délibérément le sous-emploi, pas plus que nous n'aviverons les forces inflationnistes en stimulant l'économie de façon excessive. Il nous faudra user de prudence.

C'est ce que j'ai essayé de faire dans ce budget.

Dans la conjoncture actuelle, il faut freiner les dépenses de l'Etat afin de ne pas exiger encore plus des ressources existantes. Mais, ce faisant, nous devons continuer de répondre aux besoins des moins favorisés et d'améliorer l'offre des services et des biens essentiels que le gouvernement est censé assurer. Les dépenses publiques pour l'année à venir sont établies de façon à augmenter beaucoup plus lentement que ces dernières années.

Notre régime fiscal, ainsi que d'autres mesures, encouragent le secteur privé à maintenir un bon niveau d'activité et à trouver de nouveaux moyens d'augmenter l'offre de biens et de services à l'avenir. Sans cela, les prix ne sauraient baisser de façon durable, j'en suis plus convaincu que jamais. C'est dans cette optique qu'ont été conçues les mesures fiscales annoncées ce soir au sujet du logement, des ressources et des industries de fabrication et de transformation.

Nous avons agi directement sur les prix, réduit la taxe fédérale sur les matériaux de construction et le matériel de transport, et complété les mesures proposées en mai pour faire baisser le prix des biens qui jouent un grand rôle dans le coût de la vie ou la réalisation des investissements essentiels.

L'impôt sur le revenu des particuliers a encore été abaissé. Ajoutées à celles de mai dernier et aux réductions automatiques découlant de l'indexation, ces mesures augmenteront le salaire net des Canadiens, favoriseront le maintien du niveau de production et, j'ose le croire, atténueront les exigences des syndiqués.

Les mesures spéciales visant à aider les Canadiens qui tirent un revenu modeste d'une pension ou de placements constituent une nouvelle étape dans une politique qui est mienne depuis que je suis ministre des Finances, et qui vise à protéger

les Canadiens les moins aptes à se défendre contre les effets néfastes de l'inflation.

Nous poursuivons un double but: freiner l'inflation et promouvoir une saine croissance de la production et de l'emploi. Voilà des objectifs que tous les Canadiens approuveront mais qui, aujourd'hui, ne peuvent être atteints séparément. L'inflation est l'ennemi d'une bonne tenue durable de l'économie. Aussi poursuivrons-nous nos efforts avec vigueur et persévérance afin d'obtenir le consensus de la nation -- non par des décrets mais par la consultation -- sur les mesures à prendre pour enrayer l'inflation. Ce ne sera pas facile, je le sais. J'ai cependant confiance dans le peuple canadien et dans son sens de la justice et du franc jeu. Je suis convaincu qu'en voyant que chacun y met du sien -- au lieu de profiter à nos dépens -- nous voudrions tous participer sans réserve à l'effort national.

Monsieur le Président, j'ai toujours été franc avec les Canadiens. Je n'ai pas essayé de minimiser l'importance des défis que nous devons relever. Je n'ai pas dit que, quoi qu'il arrive à l'étranger, le succès était assuré. Je n'ai pas essayé non plus de semer la panique dans les esprits, car je suis certain que nous pouvons surmonter nos difficultés en travaillant de concert, tant au Canada que sur le plan international.

Il se peut que la situation évolue. Dans ce cas, je n'hésiterai pas à recommander un changement d'orientation. Cependant, pour le moment, voilà ma façon de voir les problèmes, et voilà les politiques qui me semblent convenir.

BESOINS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1973-74 Chiffres réels	1974-75 Prévisions ¹	1975-76 Prévisions ¹
(Millions de dollars)			
Opérations budgétaires			
Recettes	19,367	25,100	27,750
Dépenses	-20,040	-24,850	-28,750
Excédent (+) ou déficit (-)	- 673	250	- 1,000
Opérations non budgétaires nettes			
A l'exclusion des transactions sur devises			
Prêts, avances et apports de capitaux	- 1,712	- 2,350	- 2,650
Autres	695	1,100	650
Total	- 1,017	- 1,250	- 2,000
Besoins financiers totaux			
A l'exclusion des transactions sur devises			
	- 1,690	- 1,000	- 3,000
Transactions sur devises	296	450 ²	-
Besoins financiers totaux	- 1,394	- 550	

¹ Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

² Ce montant reflète les transactions jusqu'à la fin d'octobre.

RECETTES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	1973-74 Chiffres réels	1974-75 Prévisions ¹	1975-76 Prévisions ¹
(Millions de dollars)			
Impôt sur le revenu des particuliers	7,926	10,100	11,350
Impôt sur les sociétés	3,411	4,850	5,600
Impôt des non-résidents	324	350	375
Droits de douane	1,385	1,750	2,150
Taxe de vente	2,693	2,750	2,850
Autres droits et taxes	1,394	2,850	2,675
Total des recettes fiscales	17,133	22,650	25,000
Total des recettes non fiscales	2,234	2,450	2,750
Total des recettes budgétaires	19,367	25,100	27,750

¹ Les chiffres figurant à cette colonne doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

RECETTES ET DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
D'APRES LES COMPTES NATIONAUX

	1973-74 Chiffres réels	1974-75 Prévisions ¹	1975-76 Prévisions ¹
(Millions de dollars)			
Recettes			
Impôts directs, particuliers	11,028	14,075	15,900
Impôts directs, sociétés	3,627	5,175	5,600
Impôts directs, non-résidents	322	350	375
Impôts indirects	6,485	8,325	8,600
Autres transferts courants des particuliers	7	10	10
Revenus de placements	1,783	2,155	2,455
Provisions pour consommation de capital	<u>316</u>	<u>360</u>	<u>410</u>
Recettes totales	23,568	30,450	33,350
Dépenses			
Biens et services courants	6,318	7,350	8,650
Transferts aux particuliers	7,467	9,300	10,925
Subventions	1,005	2,600	2,625
Subventions d'équipement	178	225	350
Transferts courants aux non-résidents	336	400	475
Service de la dette publique	2,547	3,050	3,525
Transferts aux provinces	4,954	6,150	7,025
Transferts aux administrations locales	123	150	175
Formation brute de capital	<u>798</u>	<u>950</u>	<u>1,150</u>
Dépenses totales	23,726	30,175	34,900
Excédent (+) ou déficit (-)	-158	275	-1,550

¹ Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
RAPPROCHEMENT DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1973-1974 Chiffres réels	1974-75 ¹ Prévisions ¹	1975-76 ¹ Prévisions ¹
(Millions de dollars)			
Recettes budgétaires	19,367	25,100	27,750
Moins			
Recettes et déficit des Postes	- 591	- 690	- 810
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat ²	- 125	- 175	- 140
Excédent des recettes dues (+) par rapport aux recettes perçues (-)			
Impôt sur les sociétés	- 11	-	- 365
Taxe sur les exportations de pétrole	224	- 55	- 25
Plus			
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement ³	4,888	5,940	6,670
Provisions pour consommation de capital	316	360	410
Ajustements divers ⁴	- 500	- 30	- 140
Recettes totales, d'après les Comptes nationaux	23,568	30,450	33,350

¹ Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

² Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises du même genre.

³ Dans les Comptes publics, les recettes et dépenses des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux elles entrent dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.

⁴ Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles existant entre les deux types de comptabilité, par exemple en ce qui concerne le produit de la vente d'immobilisations existantes, les articles de recettes budgétaires inscrits en déduction des dépenses budgétaires, les articles imputés et la comptabilisation des recettes pendant la période supplémentaire.

DEPENSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA
RAPPROCHEMENT DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1973-74 Chiffres réels	1974-75 Prévisions ¹	1975-76 Prévisions ¹
	(Millions de dollars)		
Dépenses budgétaires	20,040	24,850	28,750
Moins			
Transferts budgétaires aux caisses et aux organismes ²	- 1,825	- 1,840	- 1,920
Dépenses des Postes	- 591	- 690	- 810
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat ³	- 125	- 175	- 140
Plus			
Dépenses budgétaires des caisses et des organismes ²	931	1,145	1,170
Dépenses des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement ⁴	5,540	6,415	7,560
Provisions pour consommation de capital	316	360	410
Ajustements divers ⁵	- 560	110	- 120
Dépenses totales, d'après les Comptes nationaux	23,726	30,175	34,900

¹ Les chiffres figurant à ces colonnes doivent être interprétés comme représentant le milieu de la fourchette des estimations.

² Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires à divers caisses et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces caisses et organismes.

³ Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par d'autres entreprises du même genre.

⁴ Dans les Comptes publics, les recettes et dépenses des fonds de pension et de sécurité sociale du gouvernement représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux elles entrent dans la détermination des recettes et dépenses de l'Etat.

⁵ Comme dans le cas des recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles existant entre les deux types de comptabilité, par exemple en ce qui concerne les provisions et les défalcatons, les achats d'immobilisations existantes, les articles de recettes budgétaires inscrits en déduction des dépenses budgétaires, les dépenses affectées aux provisions et aux caisses renouvelables, les articles imputés et la comptabilisation des dépenses pendant la période supplémentaire.